

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1980.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1981,
ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. MAX LEJEUNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Rogiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Bouchevy, Michel d'Allières, Philippe Mochefer, Francis Palméro, secrétaires ; Michel Allouche, Gilbert Bellin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguin, Louis Brives, Michel Cadagols, Jacques Chaminat, Georges Constant, Jean Desmarais, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gaud, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Motte, Edouard Le Jeune, Max Lefevre, Louis Le Montagner, Louis Longueuse, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Metraje, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudouson, Abel Sempé, Edouard Soudani, Georges Spéaule, Albert Volquin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (9^e législ.) : 1933 et annexes, 1976 (annexes 56 et 57), 1979 (tome VI) et in-8° 389.

Sénat : 97 et 98 (annexes 41 et 42) (1980-1981).

SOMMAIRE

	Pages.
PREMIERE PARTIE. — Analyse du projet de budget 1961	4
1. <i>Physionomie générale</i>	4
2. TITRE III. — Dépenses ordinaires	4
<i>Effectifs</i>	4
<i>Dépenses centralisées de soutien</i>	5
<i>Carburants et combustibles</i>	5
<i>Entretien de la flotte</i>	5
3. TITRE V. — Dépenses en capital	5
<i>Etudes, recherches, prototypes</i>	6
<i>Matériels de série de l'aéronautique navale</i>	6
<i>Constructions neuves de la flotte</i>	6
<i>Munitions et engins</i>	7
DEUXIEME PARTIE. — Situation présente et évolution de la marine	8
1. <i>La force océanique stratégique</i>	8
2. <i>Flotte de surface et sous-marins</i>	10
3. <i>Aéronautique navale</i>	11
<i>Porte-avions</i>	11
<i>Aviation embarquée</i>	12
<i>Aviation de patrouille maritime</i>	12
<i>Aviation de soutien</i>	13
4. <i>Missions de service public</i>	13
TROISIEME PARTIE. — Le personnel	15
1. <i>Personnel militaire</i>	15
2. <i>Personnel civil des arsenaux</i>	16
Conclusion	17
Annexes :	
Annexe A. — Grandes lignes du budget	21
Annexe B. — Titre III. — Répartition par chapitre	22
Annexe C. — Titre V. — Répartition par chapitre	23
Annexe D. — Autorisations de programme	24

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Chargé par la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées de rapporter pour avis devant le Sénat pour la quatrième fois consécutive le budget de la section Marine, nous commencerons par l'analyse des grandes lignes des titres III et V du projet qui nous est présenté.

Nous exposerons ensuite les principales réflexions et observations qu'appellent la situation actuelle et l'évolution future de la Marine nationale, à la lumière des importantes décisions qui ont été prises au cours de l'année 1980.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1981

1. *Physionomie générale.*

Il ressort des tableaux présentés en annexes que le budget 1981 peut être caractérisé par les grands traits suivants :

— la part de la Marine dans le budget de la Défense continue sa croissance régulière, passant de 17,17 % à 17,59 % ;

— le volume total des crédits de paiement proposés pour la Marine est comme en 1980 en croissance plus rapide que l'ensemble du budget de la Défense : 20,75 % contre 17,88 % ; en outre le titre V est légèrement excédentaire par rapport au titre III : 51,47 % pour 48,53 % respectivement ;

— la croissance des autorisations de programme du titre V est sensiblement plus forte qu'en 1980 — 29,81 % contre 17,54 % — et supérieure à celle du budget de la Défense (22,64 %).

2. TITRE III. — Dépenses ordinaires.

Les crédits prévus au titre III s'élèvent cette année à 8 923 048 000 F, en augmentation de 17,02 % sur 1980. Leur décomposition par chapitre fait l'objet du tableau de l'annexe B. Elle nous permet de dégager les principales remarques suivantes.

1° *Effectifs.*

La situation détaillée des personnels civils et militaires sera étudiée dans la troisième partie de ce rapport. Mais nous soulignons ici que, comme les années précédentes, l'année 1981 se caractérise par la stabilité des effectifs budgétaires.

2° Dépenses centralisées de soutien.

(Chapitre 34-13.)

Pour la première fois, les dépenses de fonctionnement liées aux activités de la Marine dans le domaine du service public sont individualisées au nouvel article 34-13-40 pour une somme de 65 000 000 F, destinée principalement à couvrir l'activité des remorqueurs *Abeille* sur les deux façades maritimes.

3° Carburants et combustibles.

(Chapitre 34-14.)

Ce chapitre est en croissance de 80,45 % se décomposant en une augmentation de 78 % pour les combustibles de la flotte et de 98 % pour les carburants de l'Aéronautique navale. Cette sensible progression montre le souci de réalisme qui a présidé cette année à la préparation de cette partie du budget, qui prend en compte les très fortes hausses des produits pétroliers survenues ces derniers mois et anticipe raisonnablement sur celles à venir. La situation devrait donc être plus saine en 1981, sous réserve que le collectif budgétaire de la fin 1980 annule le handicap important dû à la sous-estimation de ces hausses lors de l'élaboration du budget précédent.

Les allocations de combustibles et de carburants correspondantes doivent normalement permettre le maintien en 1981 de l'activité de l'année 1980, soit environ 100 jours de mer pour les bâtiments de combat, 86 jours pour les bâtiments de soutien et 92 000 heures de vol pour l'Aéronautique navale, ce qui est assez voisin des objectifs fixés par la loi de programmation (100 jours de mer et 100 000 heures de vol).

4° Entretien de la flotte.

(Chapitre 34-31.)

La hausse sur ce chapitre (+ 15,13 %) est plus forte que celle du budget précédent (+ 12,38 %), mais encore insuffisante pour empêcher cette année encore des reports d'indisponibilité pour entretien qui viendront s'ajouter à ceux des années passées.

3. TITRE V. — Dépenses en capital.

Les autorisations de programme du titre V, d'un montant de 12 020 000 000 F marquent une augmentation sensible de 29,77 %. Les crédits de paiement progressent de leur côté de 23,81 %.

Le tableau de l'annexe C indique, par chapitre, la répartition de ces masses financières globales. Il appelle de notre part les commentaires suivants.

1° Etudes, recherches, prototypes.

(Chapitre 51-71.)

L'évolution de l'effort de recherche pour les matériels de la Marine hors Force océanique stratégique (F. O. S. T.) peut être résumée dans le tableau ci-dessous :

ANNEES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS de paiement.
	(En millions de francs courants.)	
1977	555	560
1978	680 (+ 18,40 %)	623 (+ 11,30 %)
1979	897 (+ 32 %)	721 (+ 15,80 %)
1980	1 091 (+ 21,50 %)	913 (+ 26,70 %)
1981	1 212 (+ 11,07 %)	1 182 (+ 29,38 %)

La progression satisfaisante des crédits de paiement est un indice de bonne santé pour les opérations en cours et principalement les développements de l'*Atlantic Nouvelle Génération* et du missile sous-marin surface SM 39. A l'inverse, la faible croissance des autorisations de programme montre bien la difficulté de maintenir à un niveau acceptable les études nouvelles lorsqu'on veut porter l'effort d'investissement sur les constructions neuves, comme nous le verrons plus avant dans ce rapport.

2° Matériels de série de l'Aéronautique navale.

(Chapitre 53-51.)

Si les crédits de paiement de ce chapitre accusent une hausse de 18,82 %, nous assistons cette année encore à une baisse des autorisations de programme de 15,20 %. Nous avons annoncé dans notre précédent rapport une reprise normale de la croissance de ce chapitre en 1981 avec le démarrage réel du programme de série de l'*Atlantic Nouvelle Génération*. Or il faut noter que nous ne trouvons là que 126 millions de francs alors que la programmation en prévoyait 650. Ce glissement dans le temps d'un programme majeur a une explication précise : un retard technique d'environ un an dans le développement du système d'armes, entièrement français, ce qui par contrecoup fait glisser d'autant l'échéancier des commandes et donc des autorisations de programme.

3° Constructions neuves de la flotte.

(Chapitre 53-71.)

Nous sommes particulièrement satisfaits de constater cette année la forte croissance des autorisations de programme (+ 47,81 %). Elle s'avérait nécessaire pour soutenir l'effort de

production de l'outil industriel en permettant le financement de tranches significatives et en particulier 30 % du coût à la commande d'un bâtiment, ce qui n'avait pas été possible jusqu'à maintenant.

Cela étant, les investissements peuvent se décomposer comme suit :

L'article 53-71-40 relatif à la force océanique stratégique est en augmentation de 39,4 %, l'industrialisation du sixième sous-marin lanceur d'engins *Inflexible* et de son système d'armes M 4 étant maintenant entrée dans sa phase active ;

L'article 53-71-40, qui concerne les constructions neuves (hors F. O. S. T.), accuse une augmentation de 49 %, ce qui permettra d'augmenter assez fortement le tonnage en construction : 17 144 tonnes en 1981 contre 8 435 en 1980. Cela autorisera :

- a) le démarrage des opérations suivantes : un sous-marin nucléaire d'attaque (n° 4), une corvette anti-sous-marine (n° 6), un chasseur de mines type Eridan (n° 8), deux super-patrouilleurs (n° 1 et 2, qui seraient les n° 5 et 6 dans la série des patrouilleurs), un pétrolier ravitailleur (n° 4) ;
- b) la poursuite des opérations suivantes : sept avisos (n° 4) ; à 17), trois corvettes A. S. M. (n° 3 à 5), deux corvettes anti-aériennes (n° 1 et 2), sept chasseurs de mines (n° 1 à 7), trois sous-marins nucléaires d'attaque (n° 1 à 3), un pétrolier ravitailleur (n° 3).

L'article 53-71-50 est nouveau. Les autorisations de programme inscrites pour un montant de 90 millions de francs vont permettre, en 1980, la commande des deux premières unités du programme de bâtiments de service public dont la réalisation et la mise en œuvre ont été confiées à la Marine nationale et sur lequel nous reviendrons en détail dans la deuxième partie de ce rapport.

4° Munitions et engins.

(Chapitre 53-72.)

L'augmentation raisonnable des crédits (24,9 % en autorisations de programme, 20,2 % en crédits de paiement) permettra de poursuivre l'effort de redressement amorcé depuis le budget de 1979 sur ce chapitre.

DEUXIEME PARTIE

SITUATION PRESENTE ET EVOLUTION DE LA MARINE

Après avoir analysé, dans ses grandes lignes, le projet de budget pour 1981 de la section Marine, il reste à présenter les remarques qu'inspire la situation actuelle et future de la Marine nationale.

L'année 1980 a été marquée par des prises de décision ou des événements d'une extrême importance pour l'avenir de la Marine, qui seront rappelés à leur place dans les développements qui suivent. Mais il faut souligner d'entrée l'importance toute particulière de trois d'entre eux :

- l'admission au service actif de notre cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le *Tonnant*, qui marque la fin d'une phase du développement de notre force stratégique ;
- la décision de lancement d'un programme d'unités destinées à l'exécution des missions de service public, dont la réalisation et la mise en œuvre sont confiées à la Marine nationale ;
- enfin la décision prise en Conseil de défense de construire deux porte-avions de 32 000 tonnes devant entrer en service au cours de la décennie 90 pour remplacer le *Clemenceau* et le *Foch*.

1. Force océanique stratégique (F. O. S. T.).

La participation à la dissuasion reste la mission prioritaire de la Marine nationale. Avec l'acquisition de la capacité opérationnelle par notre cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins, le *Tonnant*, dont le premier départ en patrouille le 3 mai 1980 s'est entouré d'un certain faste, la composante navale de notre force stratégique est maintenant homogène avec ses cinq porteurs du

même type et leur armement uniforme composé de seize missiles M 20 à tête mégatonnique chacun. Grâce à la conjugaison de deux facteurs :

- d'une part, l'augmentation du nombre de sous-marins présents simultanément dans le cycle opérationnel (deux à trois en patrouille en permanence et un quatrième disponible à bref délai) ;
- d'autre part, l'augmentation de la puissance des charges et de la portée des missiles,

la crédibilité technique de cette composante de notre force de dissuasion a maintenant franchi le seuil de dommage possible, jugé inacceptable par l'ennemi potentiel, qui avait été fixé comme objectif.

L'indéteçtabilité de nos sous-marins lanceurs d'engins reste leur qualité essentielle. En effet, on peut considérer que l'élargissement de la portée des missiles, les techniques mises en œuvre pour augmenter le silence, les améliorations apportées à la discrétion de leurs moyens de navigation et aux performances de leurs systèmes d'écoute, équilibreront les progrès réalisés dans le domaine de la détection anti-sous-marine. Rien ne permet donc de penser que dans un avenir prévisible, l'invulnérabilité des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins puisse être remise fondamentalement en cause.

Une nouvelle étape est d'ores et déjà commencée avec la construction du sixième sous-marin, l'*Inflexible* — dont le lancement et l'admission au service actif sont prévus respectivement à la mi-1982 et au début de 1985 — et avec la montée en puissance de l'industrialisation du système d'armes centré sur le nouveau missile M 4 à têtes multiples. Les premiers M 4 assureront le rendez-vous technologique avec l'*Inflexible* en 1985, les suivants avec les périodes de refonte du *Tonnant*, de l'*Indomptable*, du *Terrible* et du *Foudroyant*. Ces refontes seront échelonnées dans les cinq dernières années de la décennie à raison d'une tous les dix-huit mois environ. Le nombre des bâtiments dans le cycle opérationnel restera de quatre, les deux autres étant simultanément en carénage (*Redoutable* ou *Inflexible*) ou en refonte M 4. Au début de 1991 le *Redoutable* devant être désarmé, les cinq sous-marins restants continueront à assurer la permanence de quatre bâtiments armés de missiles M 4 dans le cycle opérationnel.

Le maintien à un niveau équivalent de la composante navale de la force nucléaire stratégique exigera, dans les dernières années du siècle, le remplacement de ces unités par celles d'une nouvelle génération.

Les études pour définir ces nouveaux bâtiments sont commencées.

2. Flotte de surface et sous-marins (autres que S. N. L. E.)

En fin d'année 1980, la situation des forces navales peut être résumée ainsi :

- 120 bâtiments de combat pour un tonnage de 199 000 tonnes ;
- 23 bâtiments de soutien pour 78 600 tonnes (si l'on exclut les bâtiments de servitude qui représentent un tonnage de 29 000 tonnes environ et dont le remplacement ne figure pas à la loi de programmation).

Il faut rendre justice aux efforts menés depuis 1976 pour redresser une situation préoccupante, efforts qui se sont traduits pour la Marine nationale par une part du budget de la Défense chaque année plus importante que celle prévue initialement par la loi de programmation militaire de 1976.

La forte croissance des autorisations de programme affectées aux constructions neuves dans le budget pour l'année 1981 témoigne de la volonté de poursuivre et, nous en acceptons l'augure, d'accélérer même cette indispensable politique de redressement. Nous pouvons espérer que, si cet effort se maintient, le seuil où plus de la moitié des bâtiments en service n'auront pas atteint la mi-vie sera franchi en 1985.

En ce qui concerne l'avenir plus lointain, les objectifs à long terme (horizon 2000) ont été définis en 1978 par le Président de la République. Ils visent à doter nos forces maritimes, outre les unités de la Force océanique stratégique, de :

- 112 bâtiments de combat, soit 3 porte-aéronefs, 18 corvettes anti-sous-marins, 9 corvettes anti-aériennes, 18 avisos, 10 patrouilleurs, 40 bâtiments anti-mines, 14 sous-marins d'attaque, dont 10 à propulsion nucléaire ;
- 24 bâtiments de soutien (sont exclus de ce décompte les bâtiments de servitude comme plus haut) ;
- 11 bâtiments spécifique pour les missions hauturières de service public ;
- une aéronautique navale composée pour l'essentiel de 80 avions embarqués, 40 à 50 avions de patrouille maritime, 75 hélicoptères.

La réalisation de ce modèle obligera non seulement à persévérer dans la voie déjà tracée et que nous avons soulignée précédemment, mais passera par une augmentation encore plus accentuée de la part de la Marine dans les budgets à venir. Nous espérons que ce sera bien là une des lignes directrices de la future loi de programmation.

3. L'aéronautique navale.

1° Les porte-avions.

Le maintien d'une présence active sur mer, aussi bien sur les routes vitales du trafic maritime que dans les zones sensibles, est, dans l'optique de la stratégie d'action extérieure complémentaire de notre stratégie de dissuasion, une des missions fondamentales de la Marine.

Une force maritime articulée autour d'un porte-avions est du plus haut intérêt pour la remplir efficacement.

Les deux porte-avions du type *Clemenceau*, qui répondent à ce besoin, doivent atteindre trente ans de service en 1991 et 1993 et il n'est pas possible, dans l'enveloppe financière actuelle, de construire pour cette échéance deux plates-formes de remplacement.

Il fallait donc envisager la prolongation de cinq à sept ans environ de l'un de ces deux bâtiments et lancer le plus tôt possible la construction d'une nouvelle unité à mettre en service au tout début de la prochaine décennie.

Le type de cette plate-forme, hormis la propulsion nucléaire déjà décidée et étudiée, dépendait bien évidemment du choix préalable de l'une des deux voies possibles pour le futur avion embarqué :

- aéronef classique à hautes performances exigeant pour sa mise en œuvre catapultes et brins d'arrêt, ce qui conduit à un tonnage de 32 000 à 35 000 tonnes à pleine charge pour le bâtiment ;
- aéronef non conventionnel à décollage et atterrissage court ou vertical, dont les performances encore modestes ne devraient s'améliorer sensiblement que dans la période post-2000, ce qui implique un tonnage de 20 000 à 22 000 tonnes à pleine charge pour la plate-forme.

Le choix arrêté en Conseil de défense, le 23 septembre 1980, de se doter finalement de deux porte-avions de 32 000 à 35 000 tonnes nous semble intéressant à plusieurs égards :

- il permet de tirer parti de l'héritage du parc aérien actuel composé de matériel neuf, dont la mise en service vient juste de s'achever (Super-Etendard) ;
- il donne une très bonne valeur opérationnelle, classique et nucléaire à la composante aéronavale embarquée, dont le

potentiel aurait été sensiblement réduit sur de petites plateformes par suite de la faiblesse numérique et des performances modestes des groupes aériens ;

- il ménage l'avenir, en évitant de se lancer prématurément dans la voie encore incertaine de l'avion non conventionnel, tout en gardant la possibilité de modifier le dessin de la deuxième plate-forme — qui ne devrait être commandée qu'en 1989 — si la percée technologique de l'avion à décollage court ou vertical s'avérait plus rapide que nous ne pouvons le prévoir actuellement.

2° *L'aviation embarquée.*

Nos trois flotilles d'assaut sont maintenant équipées de *Super-Étendard* et l'expérience de presque deux années de mise en œuvre opérationnelle confirme les excellentes performances de cet appareil en particulier la remarquable précision de son système de navigation et d'attaque.

Les premiers des 28 *Alizé* modernisés sortent actuellement des chaînes de transformation de l'Atelier d'aviation de Cuers. Leur mise en service en unité opérationnelle doit intervenir au cours de l'année 1981 ;

La première tranche de 26 hélicoptères *WG 13 Lynx* a été livrée ; trois flotilles en sont équipées et les premières corvettes ASM ainsi que les frégates en service ont vu la mise en place de leurs détachements *Lynx* en remplacement des *Alouette III*. La seconde tranche de 14 appareils, à un standard amélioré, a été commandée en 1979, les livraisons devant débiter en 1982 ;

En ce qui concerne l'avenir, les études sur les futurs avions de combat embarqués se poursuivent, mais il est encore trop tôt pour pouvoir les caractériser sans se lancer dans des spéculations hasardeuses.

3° *Aviation de patrouille maritime.*

La phase prototype du programme *Atlantic Nouvelle Génération* se poursuit normalement, mais le début de la phase d'industrialisation a été décalé d'une année environ par rapport aux prévisions, pour les raisons techniques que nous avons mentionnées dans la première partie de ce rapport. Le premier des 42 appareils à acquérir ne sera donc livré qu'au cours de l'année 1986, les autres suivant à la cadence de six par an.

Les études en cours sur le vieillissement des *Atlantic* actuellement en service ne sont encore que partiellement dépouillées ; elles semblent indiquer qu'il sera possible de prolonger la durée de vie d'une fraction du parc pour assurer, sans diminution préoccupante du nombre d'appareils en ligne, la soudure avec le programme des avions de la génération suivante.

4° Aviation de soutien.

Les programmes de l'avion école du personnel volant (transformation de 12 N-262) et de l'avion de surveillance Outre-Mer (achat de 5 *Falcon Guardian*) décidés en 1979 sont maintenant lancés et sont entrés dans leur phase industrielle.

La décision d'achat de 16 *Embraer Xingu* a été prise à l'été 1980, ce qui permet de compléter la panoplie en fournissant les appareils nécessaires à l'entraînement de nos pilotes de multimoteurs.

Dans les quatre années qui viennent, la physionomie de l'aviation de soutien de la Marine sera donc complètement renouvelée.

4. Missions de service public.

Depuis plusieurs années nous avons signalé, dans nos rapports pour avis sur le budget de la section Marine, les difficultés consécutives à l'absence au titre III, jusqu'en 1978, de crédits de fonctionnement pour couvrir les missions nouvelles de service public représentant 20 % environ de l'activité des bâtiments de surface, puis à la parcimonie de ces crédits en 1979.

La situation financière était devenue cependant presque normale au budget de l'année 1980, bien que les dépenses n'eussent pas été individualisées.

En ce qui concerne le titre V, faute de programme spécifique de constructions, nous devons nous satisfaire en 1980 d'un geste de bonne volonté, à savoir la commande de deux avisos de plus qu'il était prévu à la loi de programmation de 1976.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir de la nouvelle situation créée par l'annonce du programme décidé par le Gouvernement et dont la traduction concrète est l'inscription au budget de 1981 de deux nouveaux articles dont nous avons étudié la teneur dans la première partie de ce rapport.

Ce programme prévoit, rappelons-le :

- .. la construction de 11 bâtiments spécifiques : 4 patrouilleurs de 300 tonnes, 1 chalutier patrouilleur, 4 bâtiments de 900 tonnes et 2 bâtiments de 2 000 tonnes ;
- .. l'acquisition de 2 ou 3 avions de moyen tonnage ;
- .. un supplément de personnel de 1 000 hommes environ, dont 92 officiers ;
- ... la construction de quelques casernements supplémentaires indispensables.

L'échéancier est donnée dans le tableau ci-dessous. Le coût de l'opération sera de 836 millions de francs aux conditions économiques du 1^{er} janvier 1980, dont 770 pour les bâtiments de surface. Le fonctionnement, lorsque l'ensemble sera en service en 1986, peut être estimé à 170 millions de francs par an (toujours aux conditions économiques du 1^{er} janvier 1980).

	1981	1982	1983	1984	1985	1986	Total.
<i>Commandes.</i>							
Chalutier	1	>	>	>	>	>	1
Patrouilleur 300 tonnes.....	1	2	1	>	>	>	4
Patrouilleur 900 tonnes.....	>	1	1	1	1	>	4
Garde-côte 2 000 tonnes.....	>	>	1	1	>	>	2
Total	2	3	3	2	1	>	11
<i>Livraisons.</i>							
Chalutier	>	1	>	>	>	>	1
Patrouilleur 300 tonnes.....	>	1	2	1	>	>	4
Patrouilleur 900 tonnes.....	>	>	1	1	1	1	4
Garde-côte 2 000 tonnes.....	>	>	>	>	1	1	2
Total	>	2	3	2	2	2	11
Aéronefs	>	2 ou 3	>	>	>	>	2 ou 3

Nous avons mainte fois insisté pour que des moyens supplémentaires soient fournis à notre Marine pour être à la hauteur des ambitions affichées dans le domaine de la politique de la mer. Notre voix a été enfin entendue. La montée en puissance progressive de l'ensemble ci-dessus doit permettre d'assurer dans les années qui viennent, et sans nuire à l'efficacité de nos moyens navals dans le domaine prioritaire de leur mission de défense, les tâches de service public qui incombent à la France dans sa zone économique, la troisième du monde par la superficie.

TROISIEME PARTIE

LE PERSONNEL

1. Personnel militaire.

Les effectifs budgétaires prévus pour 1980 sont de 67 968 officiers, officiers mariniers et hommes du rang dont 18 009 appelés. Ils se décomposent comme suit :

	1980	1981	VARIATION
Officiers	4 384	4 384	0
Officiers mariniers	29 847	29 865	+ 18
Hommes du rang	33 706	33 718	+ 13
Totaux	67 937	67 968	+ 31

La situation des effectifs du personnel militaire est donc maintenant stable, les variations étant dues cette année à :

- la création de 10 postes de guetteurs sémaphoristes, dans le cadre du renforcement de la mission de surveillance des approches maritimes françaises ;
- la création de 25 postes dans les spécialités d'ouvriers aux écritures ;
- la suppression de 4 postes dans les spécialités aéronautiques par suite de la prise en charge progressive par le Service des essences des armées de l'avitaillement en pétrole des aéronefs de l'Aéronautique navale.

Les mesures prévues pour améliorer, d'une part, l'encadrement en officiers et, d'autre part, la pyramide des grades du corps des équipages de la flotte ont été épuisées avec le budget de 1980. Ce qui ne signifie pas pour autant que la Marine n'ait plus de problèmes dans le domaine du personnel : les difficultés d'avancement subsistent pour les grades élevés de la hiérarchie du corps des officiers comme de celui des équipages, et les volants de gestion restent très faibles.

Admettant dans un premier temps l'hypothèse simplificatrice que, globalement, le personnel des bâtiments retirés du service

pourrait armer nombre pour nombre les bâtiments neufs qui les remplaceront, la mise en service d'unités supplémentaires pour les missions de service public et l'admission au service actif de notre sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins *l'Inflexible* conduiront néanmoins à un besoin en effectifs supplémentaires d'environ 1 350 hommes dont 130 officiers d'ici 1985.

Mais le problème ne saurait être aussi simple. Il faudra aussi faire face à la sophistication croissante des matériels modernes équipant les bâtiments neufs, *ce qui rendra plus criant encore le sous-encadrement dont souffre la Marine*. Dans ces conditions c'est sans doute de plusieurs milliers de personnels hiérarchisés que la Marine aura besoin d'augmenter ses effectifs dans les cinq prochaines années.

2. Personnel civil des arsenaux.

Les effectifs des personnels civils de la Direction technique des constructions navales restent stables aux alentours de 30 000 personnes.

Le total des heures productives s'élèvera en 1980 à environ 33,3 millions. Les prévisions pour 1981 et 1982 laissent présager une activité du même ordre, étant donné l'importance des commandes nouvelles.

Dans le domaine social, la tendance actuelle est dans l'ensemble au calme.

CONCLUSION

Malgré la hausse importante des combustibles et carburants, la Marine aura eu en 1980 une activité, certes encore inférieure aux objectifs de la loi de programmation, mais tout de même suffisante pour maintenir à un niveau acceptable l'entraînement de nos forces aéronavales. Ce fragile équilibre peut cependant être remis en cause par la conjoncture pétrolière et rien ne nous permet de penser que, dans le domaine du fonctionnement, l'année 1981 sera plus facile que celle qui va s'achever.

Néanmoins, le budget de la section Marine pour l'année 1981 peut être considéré comme satisfaisant et ceci pour deux raisons essentielles :

- le programme des constructions neuves voit affirmer sa priorité et ainsi le rajeunissement de notre flotte devrait aller s'accéléralant ;
- les missions de service public ont été prises en compte tant au plan du fonctionnement qu'à celui des investissements et un véritable programme pour doter la Marine de moyens hauturiers spécifiques débutera dès l'année prochaine.

Dans la conjoncture internationale incertaine que nous vivons, ce sont là des éléments très positifs pour l'accroissement de notre sécurité qui repose pour une large part sur les capacités opérationnelles présentes et futures d'une marine de guerre forte dont la diversité des missions implique la polyvalence et l'équilibre.

Mais il ne faut pas s'arrêter en chemin. Les budgets annuels ultérieurs ainsi que la future loi de programmation devront confirmer, et même accentuer encore, cette volonté de redresser la situation de nos forces maritimes conventionnelles, que le développement de la Force océanique stratégique au cours des deux précédentes décennies avait reléguée au second plan des priorités.

Ainsi seront donnés à notre Marine les moyens qui correspondent au rôle prééminent qui est le sien dans le domaine de la Défense.

Sous le bénéfice de ces observations, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat propose un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Marine pour 1981.

ANNEXES



ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

	1980	1981	AUGMENTATION
	(En milliards de francs.)		(En pourcentage.)
Budget général	>	>	+ 14,60
Budget de la Défense (1).....	88,59	104,49	+ 17,95
Budget de la Marine (1).....	15,22	18,38	+ 20,76

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
	(En milliards de francs.)									
Part section Marine dans le budget de la Défense.....	17,81	17,48	16,80	16,23	15,87	17,55	16,72	16,92	17,17	17,59 (2)

	BUDGET DE LA DEFENSE (1)		BUDGET DE LA MARINE (1)	
	(En milliards de francs.)	(En pourcentage.)	(En milliards de francs.)	(En pourcentage.)
1980 :				
Dépenses ordinaires	48,75	55,03	7,63	50,13
Dépenses en capital.....	39,84	44,97	7,59	49,87
1981 :				
Dépenses ordinaires	56,80	54,36	8,92	48,53
Dépenses en capital.....	47,69	46,64	9,46	51,47

(1) Dépenses relatives aux pensions militaires non comprises (structure budgétaire des années 1977 et antérieures).
 (2) En structure programmation 18,2 % pour 17,96 % prévu par la loi.

ANNEXE B

REPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS DU TITRE III DE LA SECTION MARINE

CHAPITRES	INTITULES	BUDGET voté 1980.	PROJET budget 1981.	VARIA- TION
		(En milliers de francs.)		(En pour-centage.)
	PREMIÈRE PARTIE			
	<i>Personnel et rémunérations d'activités.</i>			
31-12	Soldés, indemnités et allocations diverses.....	3 805 363	4 332 375	+ 13,85
	TROISIÈME PARTIE			
33-10	Cotisations sociales : part de l'Etat.....	257 201	301 249	+ 17,13
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat.....	156 910	173 687	+ 10,68
	QUATRIÈME PARTIE			
	<i>Matériel et fonctionnement des armes et services.</i>			
34-11	Alimentation	358 324	389 310	+ 8,65
34-12	Entretien et activités des forces maritimes.....	447 585	501 623	+ 12,07
34-13	Dépenses centralisées de soutien.....	169 371	183 210	+ 8,17
34-14	Carburants et combustibles opérationnels.....	375 630	678 194	+ 80,45
34-21	Frais d'exploitation des services.....	53 700	57 800	+ 7,64
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers	1 635 000	1 895 600	+ 15,94
34-35	Entretien des matériels aériens : programme.....	325 670	359 710	+ 10,43
34-41 et 34-42	Achat de matériel informatique et autres dépenses informatiques	28 400	37 400	+ 31,69
	SIXIÈME PARTIE			
	<i>Subventions de fonctionnement.</i>			
36-01	Subventions	11 700	12 600	+ 7,69
	SEPTIÈME PARTIE			
	<i>Dépenses diverses.</i>			
37-31	Domages consécutifs à des événements de mer, réquisitions	320	320	»
	Totaux pour le titre III.....	7 635 374	8 623 048	+ 17,62

ANNEXE C

REPARTITION PAR PARTIE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS DU TITRE V DE LA SECTION MARINE

CHAPITRES	INTITULES	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
		1980	1981	Variation	1980	1981	Variation
		(En milliers de francs.)		(En pour- centage.)	(En milliers de francs.)		centage.) (En pour-
	PREMIÈRE PARTIE						
	<i>Etudes, recherches et prototype.</i>						
53-71	Etudes techniques d'armement et prototypes..	1 090 800	1 211 500	+ 11,07	913 600	1 182 000	+ 29,38
	TROISIÈME PARTIE						
	<i>Fabrications.</i>						
53-41	Habillement, couchage, casernement.....	102 000	127 000	+ 24,51	99 800	125 000	+ 25,25
53-51	Aéronautique navale : matériel de série.....	1 421 500	1 205 500	- 15,20	1 530 000	1 818 000	+ 18,22
53-61	Service technique des transmissions et de l'informatique de la marine : équipement...	89 500	106 000	+ 18,43	84 700	104 000	+ 22,79
53-71	Constructions neuves de la flotte.....	5 306 600	7 844 150	+ 47,81	3 855 900	4 893 150	+ 26,90
53-72	Munitions et engins.....	793 400	991 000	+ 24,91	690 800	830 000	+ 20,15
53-73	Equipement militaire.....	129 900	153 000	+ 17,78	118 800	154 000	+ 29,63
	QUATRIÈME PARTIE						
	<i>Infrastructure.</i>						
54-31	Commissariat de la marine : travaux et instal- lations	22 000	29 000	+ 31,81	20 800	27 000	+ 29,81
54-41	Aéronautique navale : bases.....	59 600	69 500	+ 16,61	57 900	69 500	+ 20,03
54-61	Travaux maritimes : travaux et installations...	245 400	281 500	+ 14,70	214 000	255 500	+ 19,39
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale, acquisitions immobilières.....	1 800	1 850	+ 2,78	2 700	1 850	- 31,48
	Totaux pour le titre V.....	9 262 500	12 020 000	+ 29,77	7 589 000	9 460 000	+ 23,81

ANNEXE D

AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES EN 1981

	1980	1981	VARIATION
	(En milliards de francs.)		(En pourcentage.)
TITRE V			
Ensemble du budget.....	52,50	64,39	+ 22,64
Section Marine	9,26	12,02	+ 29,81